



Le jeudi 14 décembre 2017 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 8 décembre 2017 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Claude LAMARCQ (à M. Stéphane DELANNOY)

Excusés : Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Dong NGUYEN

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 17-4-27

-----

**Jeunesse**

-----

Versement de la subvention  
communale allouée au  
C.J.B. Accueil

Rapport de  
M. E. DESREUMAUX, conseiller municipal délégué  
Mme AC. DERVILLE, Adjointe au Maire

Le C.J.B. Accueil, dont le siège est situé rue du Fort Montagne à Bondues, gère les activités périscolaires de la commune, en proposant aux parents d'élèves d'accueillir leurs enfants avant et après les heures d'école ainsi que le mercredi.

Par délibération n°17-4- du 14 décembre 2017, vous avez validé la convention d'objectifs passée entre le CJB Accueil et la commune. Celle-ci engage la mairie à verser une participation globale renégociée chaque année.

Pour l'année 2018, il vous est proposé de subventionner cette association offrant un service indispensable aux familles, à hauteur de 145 152 €. Le premier versement de 50 % interviendra en janvier 2018. Cette somme sera inscrite dans la liste des subventions accordées aux associations bonduaises dont le vote est programmé dans le cadre du budget 2018.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ladite subvention selon les conditions mentionnées ci-dessus.

Cette dépense sera imputée au budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires  
Conseil d'administration du 28 novembre 2017  
Commission Générale du 5 décembre 2017

Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil

Certifié conforme

Le Maire

